

Infos importantes

AIDE N°1

FOND DE SOLIDARITE AUX ASSOCIATIONS AYANT UNE ACTIVITE COMMERCIALE

Certaines associations ont déjà bénéficié d'aides financières provenant du fond de solidarité.

Y avez-vous pensé ?

Suivez la procédure !

Besoin d'aide ?

Marie Laure Chevron

contact@cbdloire.fr

06.16.83.63.79

Liens utiles

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>



1) Les associations éligibles

- **Associations assujetties aux impôts commerciaux.**
- Associations ayant des recettes commerciales.

2) Les actions & demandes éligibles

- Si vous avez subi une perte importante de chiffre d'affaires ou
- si vous avez subi une interdiction d'accueil du public.
- Concerne les mois de Novembre, Décembre & Janvier (faire une demande par mois).

⚠ **La notion de chiffres d'affaires a été adaptée aux associations :** chiffre d'affaires = total des ressources de l'association moins [dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement + subventions d'équilibre].

3) La procédure de demande

- Aller sur le site : impots.gouv.fr
- Connectez-vous impérativement sur votre espace personnel. Créer le, le cas échéant.
- Puis allez sur messagerie sécurisée.
- Puis sur l'onglet « écrire »
- Sur le déroulant allez sur « je demande l'aide etc... »
- Munissez-vous du n° siret de votre Association
- Suivre le déroulé en précisant les recettes perdues

Certaines associations notamment celles gérant des boulo-dromes ont pu grâce à ce dispositif obtenir des aides conséquentes, si vous ne l'avez encore fait, pensez – y.

D'autres possibilités de soutien économique à la relance du sport vont être mises en place. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure.